

Avis

Enquête de commodo et incommodo
- Classe 1 -
(n° dossier :1/24/0248)

Conformément à la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation pour

la modification du délai de la mise en exploitation de l'extension de la station d'épuration des eaux usées de Kehlen dans la rue du Kiem a été introduite par Sidero,

auprès de l'Administration de l'Environnement en date du 12/06/2024.

Mamer, le 21/06/2024

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Mamer, le 21/06/2024.

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,